



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-240

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS)

75-2025-04-22-00001 - Arrêté de subdélégation de signature (PIC AGEPS) (2 pages) Page 3

75-2025-04-22-00002 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de marchés publics (2 pages) Page 6

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-04-18-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du gouvernement (missions domaniales SLD 75) (2 pages) Page 9

75-2025-04-18-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 11ème) (3 pages) Page 12

75-2025-04-18-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 15ème) (3 pages) Page 16

75-2025-04-18-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - (SIE 16ème) (3 pages) Page 20

75-2025-04-18-00013 - Arrêté portant délégation de signature en matière de recouvrement (SIP 5ème/6ème/7ème) (1 page) Page 24

75-2025-04-01-00021 - Arrêté portant délégation de signature pour le pôle gestion publique - secteur public local (15 pages) Page 26

75-2025-04-18-00009 - Arrêté portant subdélégations de signature du Préfet pour les missions domaniales (2 pages) Page 42

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-04-22-00001

Arrêté de subdélégation de signature (PIC
AGEPS)

Arrêté de subdélégation de signature

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Lise CHARMET DELAOUTRE**, adjointe du directeur de l'AGEPS et directrice des ressources humaines médicales par intérim à effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, D, E, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Monsieur Augustin CHIROL**, adjoint à la directrice des achats, à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **C** et **F** dudit arrêté ;
- **Madame Meriem DHIB**, directrice des systèmes d'information à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, D, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Le Docteur Eric ANSELM**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, à l'effet de signer **exclusivement les engagements des dépenses de produits de santé** nécessaires à l'approvisionnement de la plateforme de distribution ;

- **Monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant au paragraphe **C** dudit arrêté, **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;
- **Madame Estelle PLAN**, directrice des achats et directrice des ressources humaines non médicales, par intérim à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Monsieur Paul TAIEB**, directeur des ressources humaines non médicales et médicales et directeur délégué du site de Nanterre à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, G** dudit arrêté

Article 2 : En cas d'empêchement de **monsieur Paul TAIEB**, directeur des ressources humaines non médicales et médicales et directeur délégué du site de Nanterre, délégation est donnée à **madame Carole PREVORS**, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, G** de l'arrêté directeurial du 05 juillet 2022.

Article 3 : En cas d'empêchement de **monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **monsieur Jean-Philippe DERUELLE**, chargé de mission niveau 4 et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directeurial du 05 juillet 2022 **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

Article 4 : En cas d'empêchement du **Docteur Eric ANSELM**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, **la même délégation** est donnée aux **docteurs Nicolas BRASSIER, Anne DARCHY, Nadia MEDDOUR, Camille PIZZOFERRATO et Elisabeth TROTIN**, pharmaciens du Service Approvisionnement et Distribution ;

Article 5 : L'arrêté de subdélégation de signature n° **75-2025-04-02-00010 du 2 avril 2025** du Directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est abrogé.

Article 6 : Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - **Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie** est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **22 avril 2025**

Renaud CATELAND,

SIGNÉ

Directeur de l'AGEPS

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-04-22-00002

Arrêté de subdélégation de signature en matière
de marchés publics

**Arrêté de subdélégation de signature
(en matière de marchés publics)**

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun : Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS), **Monsieur Renaud CATELAND**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 Juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP, Monsieur Nicolas REVEL, aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté matières n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Madame **CHARMET DELAOUTRE**, adjointe au directeur de l'AGEPS
- Monsieur **CHIROL**, adjoint à la directrice des achats
- Madame **DHIB**, directrice des systèmes d'information
- Monsieur **FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières
- Madame **PLAN**, directrice des achats
- Monsieur **TAIEB**, directeur des ressources humaines non médicales et médicales et directeur délégué du site de Nanterre

En vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **PLAN**, directrice des achats et de monsieur **CHIROL**, son adjoint, délégation est donnée à :

- Madame **SEBE**, responsable du service d'ingénierie biomédicale

- Monsieur **PATUREL**, adjoint à la responsable du service d'ingénierie biomédicale
- Madame **SUAREZ**, responsable secteur évaluation et achats produits et équipements de laboratoire
- Monsieur **RAMEYE**, responsable des achats informatiques et télécommunications

En vue de signer **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP **à l'exclusion de la signature du marché.**

- A monsieur **LEMAIRE**, responsable de la cellule marchés consommables, ingénierie biomédicale et laboratoire (Agent de catégorie A)

En vue de signer les actes définis à **l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, **à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et des autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes.**

- A monsieur **RAOUI**, Coordonnateur des Achats (Agent de catégorie A)

En vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, **à l'exclusion du choix des attributaires et de la signature des marchés.**

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au Service Facturier et à la Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG **n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du PIC AGEPS, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n° **75-2025-02-24-00002 du 24 février 2025** est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **22 avril 2025**

Renaud CATELAND,

SIGNÉ

Directeur de l'AGEPS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-18-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'assiette et de recouvrement des
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et
de fonction de commissaire du gouvernement
(missions domaniales SLD 75)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement
des produits domaniaux, d'évaluations domaniales
et de fonction de commissaire du gouvernement**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques du 20 décembre 2024 portant désignation du Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et fixant au 1^{er} janvier 2025 son installation ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Didier PIERRON, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, responsable du Pôle Gestion publique État et Mme Ingrid ROY, administratrice de l'État du 2^{ème} grade, responsable du Service Local du Domaine de Paris, à l'effet :

- d'émettre et de signer, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable spécialisé du Domaine (article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques, article R.2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Monique LENORMAND, prote principale, Mme Nathalie LEFEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques et M. Marc GUTIERREZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 300 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5 du code général de la propriété des personnes publiques, article R. 2331-6 du code général de la propriété des personnes publiques et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Mme Muriel LOUIS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, évaluatrice-experte au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 000 000 €, limite supérieure comprise.

Article 5

Délégation de signature est donnée à M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés au nom de l'administration :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

Article 6

Madame Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, Mme Muriel LOUIS, évaluatrice-experte, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 18 avril 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-18-00012

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
11ème)

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 11 E
6 rue de Paganini
75020 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable public, M. BOYER Philippe, Inspecteur principal des finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 11ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M Louis DA SILVA, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 11ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|---------------------------------|--------------|---|--|
| BOURDAT Bruno | inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| FOISSAC Brigitte | inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| KACHIAN Laurent | inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| ZHAO-MARTY Lingyun | inspecteur | 15 000 € | 15 000 € |
| BARTHELEMY Hervé | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| BOUZZAOUI Rhiselaine | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| BOZONNET Jérôme | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| DANTON-VENUS Liliane | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| DESROZIER Gilles | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| EL AHMADI Abdelmajid | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| EL'ADARI Catherine | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| FANTON Jean-Marc | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| GIRARD Patricia | Contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| GOVIGNON Anne | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| JOUFFROY Laurent | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| LASTERIE Emmanuel | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| LEBLANC Valérie | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| LECULIE Christelle | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| LEREMON Justine | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------|------------------------------------|---------------------------------|
| MALOU Ouiza | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| MASALA Christine | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| MAZAUD Céline | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| MOSCOSO Ingrid | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| PRIETO François | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| PUCINO Clémence | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| ROUX Jean-Luc | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| THOMAS Christophe | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| WIECZOREK Véronique | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| YEW NGAN LUN Corinne | contrôleur | 10 000 € | 10 000 € |
| DINEL Fabrice | agent | 2 000 € | 2 000 € |
| IGERT Nadia | agent | 2 000 € | 2 000 € |
| LEPREVOST Céline | agent | 2 000 € | 2 000 € |
| NDIANE Bineta | agent | 2 000 € | 2 000 € |

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 18 avril 2025

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11ème,

Signé

Philippe BOYER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-18-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
15ème)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

Service des Impôts aux Entreprises de Paris 15

13/15 rue du général Beuret

75015 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable Christophe MARTINEAU, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M TRAN Trong6pHUONG, M PARTOUCHE Jonathan et M CELESTE Sandro inspecteurs, adjoints du service des impôts des entreprises de Paris 15, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|-------------|------------------------------------|---------------------------------|
| ABDOOLALLIAS Saabir | Contrôleur | 10 000€ | 10 000€ |
| BACHELET Julie | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| BACHER Béatrice | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| BENBETKA Abed | Contrôleur | 10 000€ | 10 000€ |
| BERTEAU Catherine | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| BRAUD Stéphanie | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| CASSIERE Nathalie | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| CATTE Marie-Hélène | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| COSTES Gilbert | Contrôleur | 10 000€ | 10 000€ |
| DAFIT Annie | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| DAPZOL Frédéric | Contrôleur | 10 000€ | 10 000€ |
| DHELLIN Anne | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| GUILLEMIN Jean-Philippe | Contrôleur | 10 000€ | 10 000€ |
| LABONNE Sylvie | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| LEBIGOT Michel | Contrôleur | 10 000€ | 10 000€ |
| LESUEUR Marianne | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| MAGOT Jean-Pierre | Contrôleur | 10 000€ | 10 000€ |
| MARCE Aurélie | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| OLIVA Marie-Simone | Contrôleuse | 10 000€ | 10 000€ |
| ROUVELIN Guillaume | Contrôleur | 10 000€ | 10 000€ |
| ABAY Baran | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| ABDELJALIL Younes | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| BOUTAAM Nadia | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| CHANTEUR Litha | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| COSTE Yves | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| DARMON Michaël | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| JACQUET Catherine | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| KHELIL Sabbah | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| MERLIN Abeline | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| PERRIER Jonathan | Agent | 2 000 € | 2 000 € |

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|---------------------------------|--------------|---|--|
| PETIT Victorien | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| SAINT-MARC Véronique | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| SANCHEZ Soledad | Agente | 2 000 € | 2 000 € |
| VILLADIER Guy | Agent | 2 000 € | 2 000 € |
| ZEMEHRI Hesnie | Agente | 2 000 € | 2 000 € |

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 18 avril 2025

Le Chef de Service comptable,
Responsable du Service des Impôts des Entreprises
de Paris 15 ,

signé

Christophe MARTINEAU

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-18-00010

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - (SIE
16ème)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 16^e
146 , AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Damien POUPLARD, Administrateur de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^e,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JACOMO, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^e à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BUI Thao
TCHUISSEU Sandrine
DERRIEN Romain
NJONGOUÉ Claude

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

| | | |
|--------------------|--------------------|--------------------|
| De VINCENZI Nadine | BILLY Agnès | PALMADE Guillaume |
| COURTIAL Marianne | CHERCHNEVA Galina | ROYET Anne |
| BRUNET Marie-Laure | GUESSOUS Fatma | LE GOUPIL Pascal |
| ROGER Isabelle | KILIC Safak | MALVEZIN Aude |
| LEPAGE Jean-Luc | JUSTINE Mariem | BOUKEMAYA Anissa |
| MINEAUD Anne | NGUYEN Hoang-Trong | MANTEAU Erwan |
| DUBOS Laurence | ROUSSEAU Fabrice | LAW YUN KAI Elodie |
| MOUHOUB Ahcène | HSAKOU Younès | CARIGNON Laurent |
| LEGAIT Armand | SENCIER Julien | IBERSIENE Fatima |

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

| | | |
|---------------------|------------------|----------------|
| SERDA Jean-François | HENQUEL Florence | COMBET Yveline |
| RATSIMBA Sylvia | ROQUE Emmanuel | DRAVET Jérôme |
| NARDIN Djenina | CAMPO Mathias | BERARD Loraine |
| BLANLOT Thierry | MAUREL Pierre | DELANNOY Manon |
| MECIONYTE Vilma | BODOT Loïc | EGEA Lydie |
| SANGLIER Michèle | | |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions gracieuses |
|---------------------------------|------------------------------------|--|
| DERRIEN Romain | Inspecteur des finances publiques | 15 000€ |
| TCHUISSEU Sandrine | Inspectrice des finances publiques | 15 000€ |
| BUI Thao | Inspectrice des finances publiques | 15 000€ |
| NJONGOUE Claude | Inspecteur des finances publiques | 15 000€ |
| LE GOUPIL Pascal | Contrôleur des finances publiques | 10 000€ |
| LEPAGE Jean-Luc | Contrôleur des finances publiques | 10 000€ |
| MALVEZIN Aude | Contrôleuse des finances publiques | 10 000€ |
| KILIK Safak | Contrôleur des finances publiques | 10 000€ |
| MINEAUD Anne | Contrôleuse des finances publiques | 10 000€ |
| IBERSIENE Fatima | Contrôleuse des finances publiques | 10 000€ |
| SANGLIER Michèle | Agente des finances publiques | 2 000€ |
| BERARD Loraine | Agente des finances publiques | 2 000€ |
| CAMPO Mathias | Agent des finances publiques | 2 000€ |
| MAUREL Pierre | Agent des finances publiques | 2 000€ |

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Il annule et remplace celui publié le 03/04/2025 au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris n° 75-2025-202.

A Paris, le 18 avril 2025

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 16^e,

Signé

Damien POUPLARD

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-18-00013

Arrêté portant délégation de signature en
matière de recouvrement (SIP
5ème/6ème/7ème)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 5ème, 6ème et 7ème arrondissements

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

A Paris, le 18 avril 2025

Arrêté portant délégation de signature en matière de recouvrement

Le comptable public, Monsieur Eric DUNAS, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 0236 du 11 octobre 2023 relatif à l'intégration sur sa demande et au titre du droit d'option de M. Eric DUNAS dans le corps des administrateurs de l'État à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2023 relatif au renouvellement de la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur de l'Etat détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des particuliers de Paris 5ème-6ème-7ème dont les noms suivent :

- Monsieur Gilles LARROQUE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,
- Monsieur Jean-Paul LABOREY, Inspecteur des Finances Publiques,
- Madame Karine SERVELLE, Inspectrice des Finances Publiques,
- Madame Isabelle BRUGERE, Inspectrice des Finances Publiques,
- Monsieur Cyril DELICQUE, Inspecteur des Finances Publiques.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service
des impôts des particuliers de Paris 5e-6e-7e,

Signé

Eric DUNAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-01-00021

Arrêté portant délégation de signature pour le
pôle gestion publique - secteur public local

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris cedex 02

Délégations de signature pour le pôle gestion publique - secteur public local

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination par le Président de la République de M Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'Etat du troisième grade, en qualité de Directeur des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Arrête

Pôle gestion publique - Secteur public local

Délégations générales

| |
|--|
| <p>M. Bruno MATHON DIT RICHARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Service de Gestion Comptable en direction pour la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et le budget spécial de la Préfecture de Police (SGC VPRIF) reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.</p> |
| <p>M. Galdric RIPOULL, administrateur des Finances publiques adjoint, Directeur du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris » (SFACT) reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.</p> |
| <p>M. Georges BRUNAUD, administrateur des Finances publiques adjoint, chargé de mission auprès du directeur du Pôle gestion publique Secteur public local, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle gestion publique Secteur public local.</p> |
| <p>Mme Marie-Gaël DAREAU, inspectrice principale des Finances publiques, Responsable de la Division Secteur public local (DSPL), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p> |
| <p>M. Rémy GREDIN, inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjoint à Responsable de la DSPL reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division.</p> |
| <p>Mme Daphné DOMINGUEZ, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.</p> |
| <p>Mme Mélanie LEGRAND, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.</p> |
| <p>M. Erick LEFORT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjoint au responsable du SGC VPRIF, responsable du Secteur Comptabilité du SGC VPRIF reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.</p> |
| <p>Mme Marie ESCAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable du Secteur Recette du SGC VPRIF, et responsable du Service Recouvrement, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du SGC VPRIF.</p> |

Pôle gestion publique - Secteur public local

Délégations spéciales

| SGC VPRIF | |
|---|--|
| Secteur recette | |
| Service VISA et ACCUEIL | |
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service VISA et ACCUEIL | Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois au maximum, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €, ▪ les rejets de prise en charge des titres, ▪ les demandes d'annulation de titres et mandats. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation. |
| M^{me} Nathalie LACKMAITRY Inspectrice des Finances publiques adjointe à la Responsable du service VISA et ACCUEIL | Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation. |
| Service VISA et ACCUEIL Mme Amélie COUPE Agent administratif des Finances Publiques M. Thomas VAZQUEZ Contrôleur des Finances Publiques Mme Siga DIAWARA Contrôleuse des Finances Publiques M. Mahamoud M'MADI Agent administratif des Finances Publiques Mme Sylvia BONHEUR Contrôleuse des Finances Publiques M. José BATISTA Contrôleur des Finances Publiques M. Adolfo DI GIACOMANDREA Contrôleur des Finances Publiques Mme Fadimatou KALAMY Agent administratif des Finances Publiques | Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum. |
| M. Lionel FRABOULET Contrôleur des Finances Publiques M. Fahed BENSALD Contractuel | Octroyer les délais de paiement conformément à la proposition du débiteur pour des dettes inférieures ou égales à 1 500 euros et pour une durée de trois mois maximum. |

| | |
|--|---|
| <p>Mme Véronique DARRICAU Contrôleuse principale des Finances Publiques</p> <p>M. Philippe LAMBOUR Contrôleur des Finances Publiques</p> <p>M. Laurent PONSOT Contrôleur des Finances Publiques</p> <p>M. Philippe ZUSSY Contrôleur principal des Finances Publiques</p> | <p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les attestations de paiement pour le compte d'autres services, ▪ signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prise en application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée). <p>Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation.</p> <p>Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</p> |
| <p>M. Adrien OZCAN-KILINC Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Rédacteur organisation et méthodes du secteur recette</p> | <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p> |

Délégations spéciales

| Division gestion des collectivités et établissements publics locaux | |
|--|--|
| Secteur recette | |
| Service RECOUVREMENT | |
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| Mme Fayoll ANNE Inspectrice des Finances publiques adjointe à la Responsable du service RECOUVREMENT | <p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les mises en demeure en action individuelle,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 50 000 € et pour 24 mois maximum,▪ les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux,▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p> |

Délégations spéciales

| SGC VPRIF | |
|--|---|
| Secteur recette | |
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint aux cadres du service RECOUVREMENT | Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les MED inférieures à 100 000 € destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €. |
| M. Bruno CHAPUY Contrôleur principal des Finances publiques | Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les mises en demeure destinées aux débiteurs publics issues d'Hélios inférieures à 100 000 €,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum. |

Délégations spéciales

| SGC VPRIF | |
|---|--|
| Secteur dépense | |
| Service Dépense paye | |
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| <p>M. Andy JOSEPH-ROSE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE PAYE</p> | <p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bordereaux d'envoi, ▪ les accusés de réception de dépôt de courrier, ▪ les courriers de rejets des mandats, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les bons de validation de la paye, ▪ les courriers de contrôle du CHD paye, ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les certificats de cessation de paiement. <p>Signer, en cas d'empêchement de la responsable du service dépenses hors paye, les documents pour lesquels cette dernière dispose d'une délégation.</p> |
| <p>Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques service DÉPENSE PAYE</p> | <p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les états de retenue sur opposition, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie , ▪ les demandes de renseignements relatives aux oppositions. |
| Service Dépense hors paye | |
| <p>Mme Chloé BILLARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE HORS PAYE</p> | <p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les VGM, ▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger, ▪ les courriers de rejet des mandats et titres, ▪ les demandes de renseignement, ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créances, ▪ les réponses aux notifications et significations en tant que tiers détenteur, ▪ les états de retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie. |

| | |
|--|--|
| | <p>Signer, en cas d'empêchement du responsable du service dépenses payes, les documents pour lesquels ce dernier dispose d'une délégation.</p> |
|--|--|

| SGC VPRIF | |
|---|---|
| Secteur comptabilité | |
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| <p style="text-align: center;">M. Abdoul M'BAYE Inspecteur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Chargé de mission auprès du responsable du secteur comptabilité</p> | <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p> |
| Service comptabilité | |
| <p style="text-align: center;">Mme Rachida SAMEL Inspectrice des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service COMPTABILITÉ</p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. ▪ les chèques sur le Trésor, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM, ▪ les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. |

| SGC VPRIF | |
|---|---|
| Secteur comptabilité | |
| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
| <p>M. Cyril ZANVETTOR Contrôleur des Finances publiques</p> <p>Adjoint à la responsable du service COMPTABILITÉ Responsable de la cellule Comptabilité Hélios</p> | <p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. ▪ les VGM et les virements étrangers |
| <p>Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Adjointe à la responsable du service comptabilité Responsable de la cellule D2C</p> | <p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les chèques sur le Trésor, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables, ▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France, ▪ les courriers aux redevables et aux entreprises, ▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. |
| <p>M. Stéphane AMARZIT Agent administratif principal des Finances Publiques Caissier titulaire service comptabilité cellule D2C</p> | <p>Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</p> |
| <p>M. Pierre NILLUS Contrôleur des Finances publiques</p> <p>Adjoint à la responsable du service comptabilité Responsable de la cellule encaissements</p> | <p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats ▪ les bordereaux de rejet de virement, ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les chèques sur le Trésor, ▪ les ordres de paiement, ▪ les VGM et les virements étrangers, ▪ les autorisations de paiement vers les autres |

| | |
|--|---|
| | <p>DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. |
|--|---|

SGC VPRIF

Secteur comptabilité

| Nom - Prénom Grade - Fonction | Pouvoir |
|--|---|
| <p>M. Jean-Luc BERNIER Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Responsable du service régies</p> | <p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les demandes d'annulation de titres,▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service,▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs,▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies,▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs,▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs,▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur comptabilité les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p> |

Délégations spéciales

| Service facturier DRFIP Ville de Paris (SFACT) | |
|---|---|
| Nom - Prénom Grade – Fonction | Pouvoir |
| <p>M. Galdric RIPOULL Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable du service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p> | Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris. |
| <p>M^{me} Emmanuelle ETCHEVERRY Attachée territoriale Adjointe au Directeur du service Facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p> | Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris. |
| <p>M. Rémi TURCK Inspecteur des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p> | Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris. |
| <p>M. Mohamed EI GHMARI Inspecteur principal des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p> | Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris. |
| <p>M^{me} Line LOBEL Contractuelle Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p> | Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations. |

Service facturier DRFiP Ville de Paris (SFACT)

| Nom - Prénom Grade – Fonction | Pouvoir |
|---|---|
| <p>M. Frédéric SCHENK</p> <p>Attaché territorial</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »</p> | <p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations. |
| <p>M^{me} Françoise PREVOST</p> <p>Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »</p> | <p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations. |
| <p>Mme Malika AMOR</p> <p>Attachée territoriale principale</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFiP-Ville de Paris »</p> | <p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations. |

La présente délégation de signature annule et remplace la précédente délégation de signature n° 75-2025-01-01-00007 publiée le 1^{er} janvier 2025 au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture d'Île de France et de Paris n° 75-2025-002.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture d'Île-de- France et de Paris.

A Paris, le 1^{er} avril 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-18-00009

Arrêté portant subdélégations de signature du
Préfet pour les missions domaniales

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

**Arrêté portant subdélégations de signature
du Préfet pour les missions domaniales**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code du domaine de l'État ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu le décret du Président de la République du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques du 20 décembre 2024 portant désignation du Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris et fixant au 1^{er} janvier 2025 son installation ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2024-12-23-00013 publié au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris du 23 décembre 2024 n°75-2024-789 portant délégation de signature à M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues BIED-CHARRETON, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- Didier PIERRON, administrateur de l'État du 2^{ème} grade, responsable du Pôle Gestion Publique État,

- Ingrid ROY, administratrice de l'Etat du 2^{ème} grade, responsable du service local du Domaine de Paris,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

| Numéro | Nature des attributions | Références |
|--------|--|---|
| 1 | Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux | Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement. |
| 2 | Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État. | Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques. |
| 3 | Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État. | Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques. |
| 4 | Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur. | Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques. |
| 5 | Attribution des concessions de logements. | Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques. |
| 6 | Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux. | Art. R. 2331-1-1 ^o et 2 ^o , R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques. |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 18 avril 2025

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

M. Hugues BIED-CHARRETON